

Renouveler votre certificat numérique

Attention : il faut installer un nouveau certificat avant que l'ancien n'arrive à expiration

Sommaire

- - Etape 1 : Acquérir un nouveau certificatp 2
- - Etape 2 : Installer un nouveau certificat numérique dans l'application SIV.....p 3
- - Etape 3 : Déclarer votre nouveau certificat numérique dans le SIVp 4
 - Partie 1: Exporter la clé publique de son certificat.....p 5
 - Partie 2: Transférer cette clé publique dans le SIV.....p 9
- - Etape 4 : Tester votre connexion au SIV et au SITp 10

Il est **primordial de suivre et valider, dans le bon ordre, chacune des (étapes.**
Toute **mauvaise validation ou installation** de l'une de ces étapes entrainera **une impossibilité de connexion.**

Questions/réponses

- Je n'arrive pas à me connecter.....p 11
- Comment éviter les conflits entre les certificats ?.....p 12
- Mon certificat est périmé, je ne peux plus me connecter, que faire ?.....p 13

Seuls **des organismes agréés** peuvent délivrer des certificats numériques. Retrouvez la liste des organismes qui délivrent les certificats nécessaires pour la connexion au SIV à l'adresse suivante :

<http://www.telecom.gouv.fr/rubriques-menu/entreprises-economie-numerique/referencements-interoperabilite/prisv1-506.html>

Si votre certificat numérique n'a pas été délivré par une autorité de certification agréée, il ne fonctionnera pas avec le SIV : vous ne pourrez donc pas vous connecter.

Etape n°2 : Installer un certificat sur votre ordinateur

Insérer la clé USB ou la carte à puce et suivre attentivement le mode d'emploi livré avec le certificat.

Le processus d'installation de votre certificat numérique dépend de votre autorité de certification.

Pour toute question concernant cette étape, nous vous invitons à contacter directement votre autorité de certification.

Attention :

Si vous avez plusieurs certificats sur votre ordinateur, il faut penser à effacer le statut « SSL » une fois le nouveau certificat installé.

(voir Question/réponse : Comment éviter les conflits entre certificats ?)

Etape n° 3 : Déclarer votre certificat numérique dans le SIV

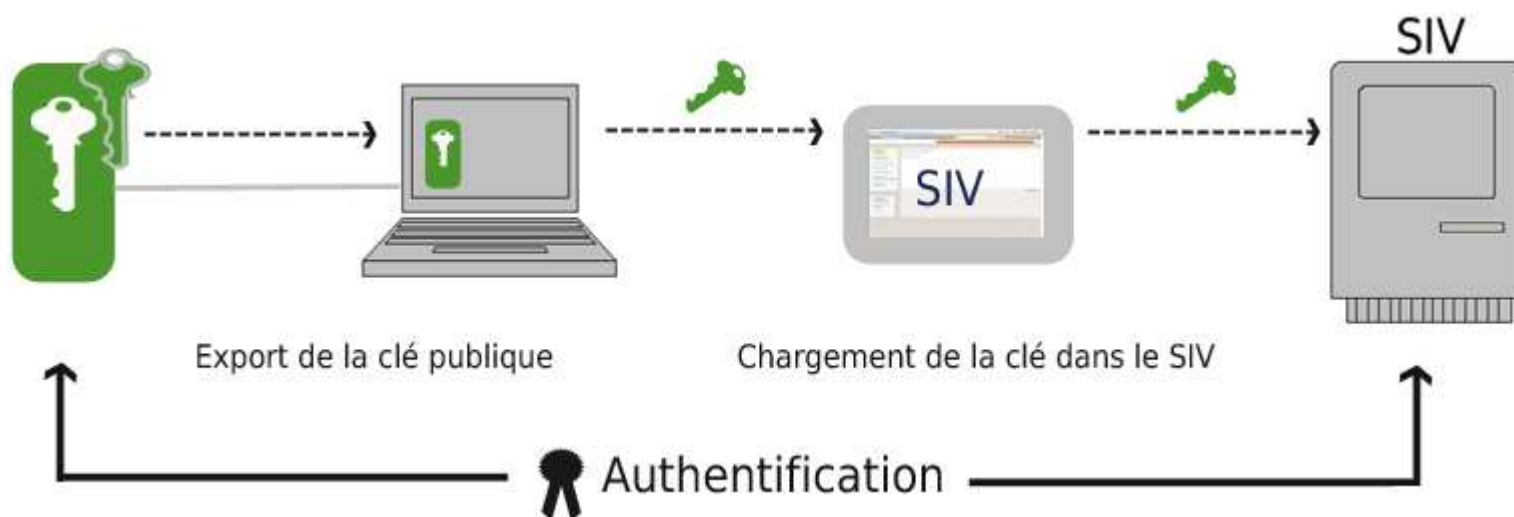
L'étape 3 (déclaration du certificat dans le SIV) se déroule en 2 parties :

Partie 1 : Exporter la clé publique du certificat

Cette partie consiste à « enregistrer » un fichier de votre clé sur un répertoire de votre ordinateur pour vous identifier. C'est ce fichier « .cer » qui sera demandé lors de votre pré-demande d'habilitation.

Partie 2 : Charger la clé publique du certificat dans le SIV

Cette partie consiste à se faire reconnaître par le système d'Immatriculation des véhicules (SIV)

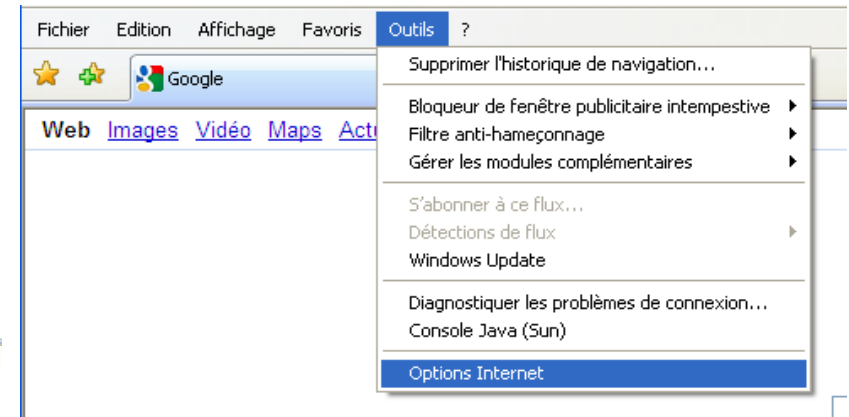
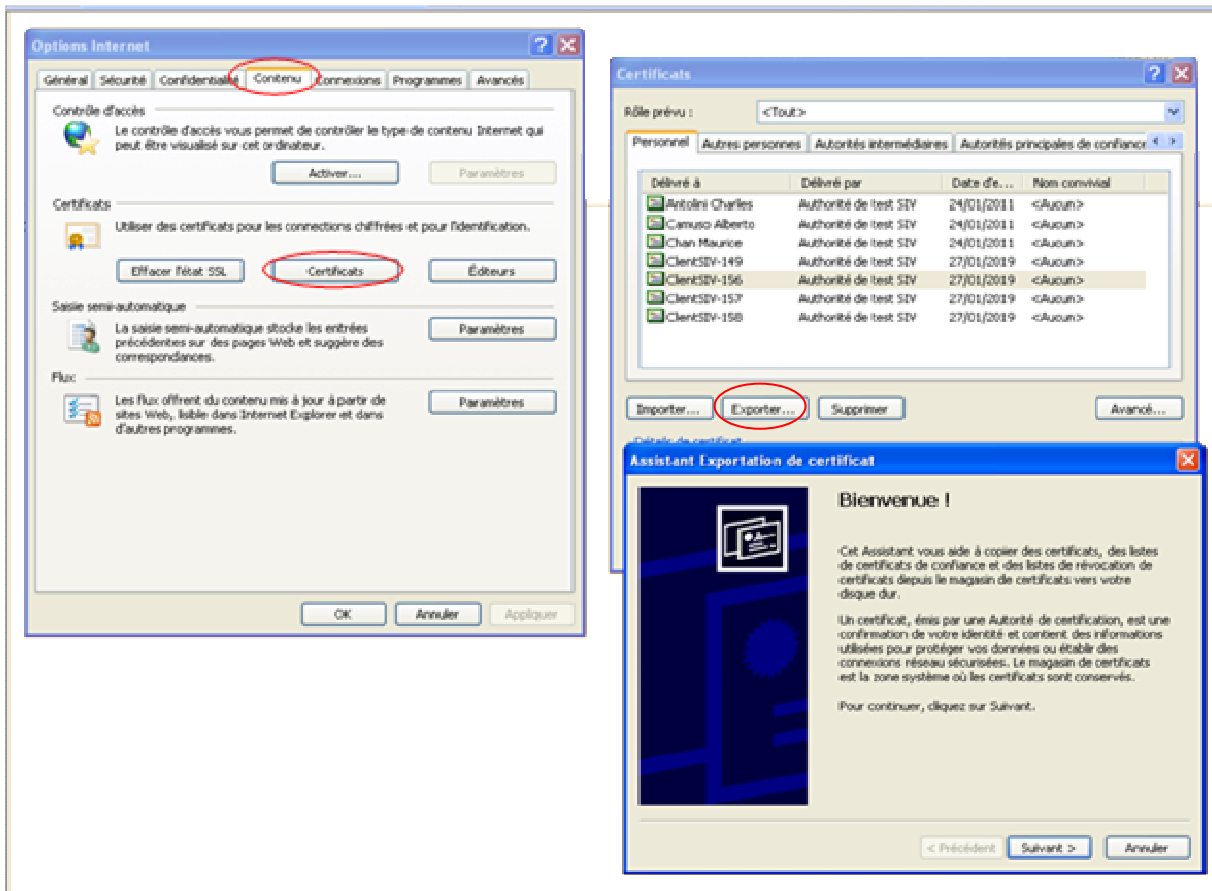


3-3 Etape 3 #1 : Exporter la clé publique du certificat

1. Ouvrir une fenêtre Internet Explorer
2. Cliquer sur Outil <Options Internet

a

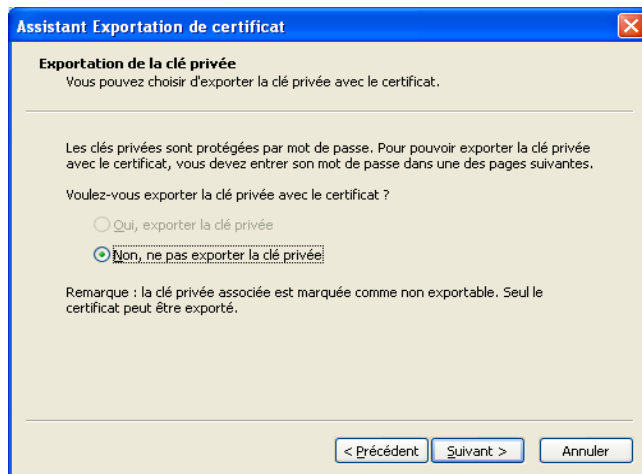
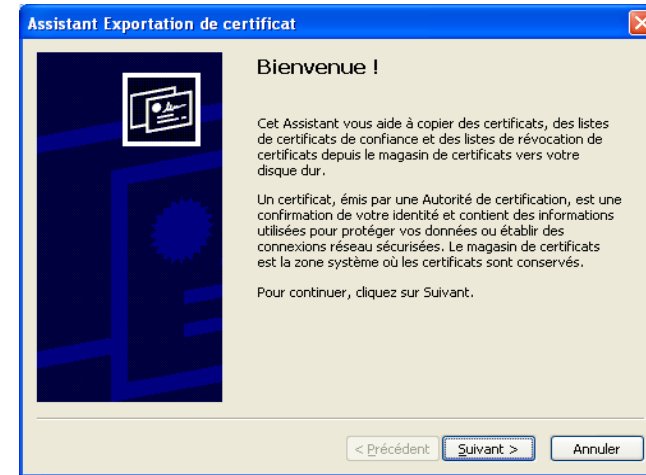
b

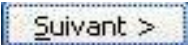


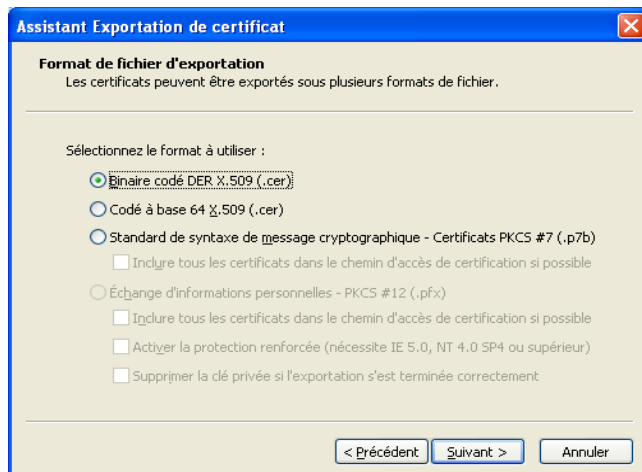
Dans « Options Internet »

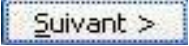
- Sélectionner l'onglet « Contenu »
- Cliquer sur « Certificats » (a)
- Sélectionner votre nouveau certificat (aidez-vous des dates de validité)
- Cliquer sur « Exporter » (b)

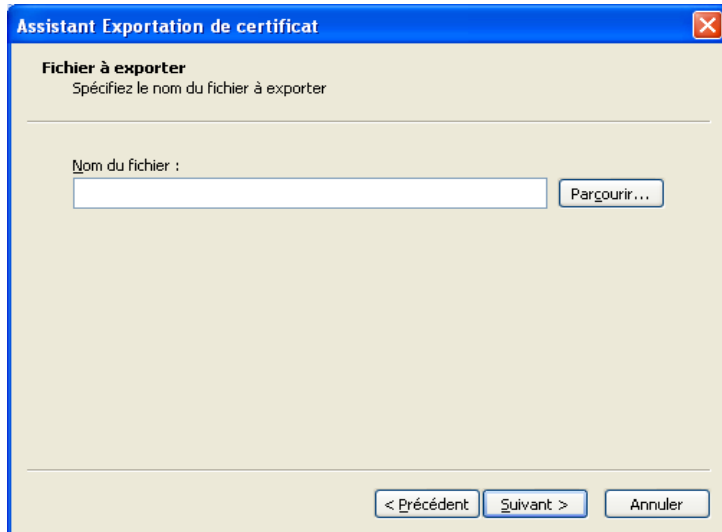
L'assistant d'exportation de certificat apparaît :
Cliquer sur 



Sélectionner « Non, ne pas exporter la clé privée »
puis cliquer sur 



Sélectionner « Binaire codé DER X.509 (.cer) » puis
cliquer sur 

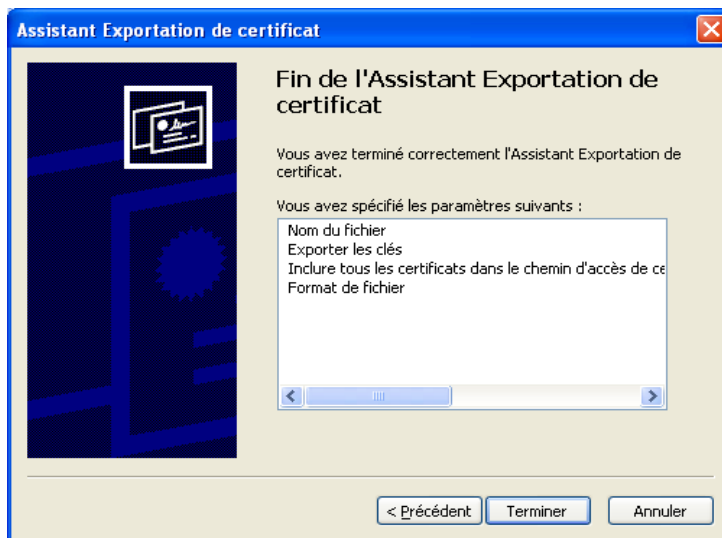


Enregistrer l'exportation dans un répertoire, facile à retrouver, par exemple : Mes documents ou Bureau.
(Cliquer sur « Parcourir » pour sélectionner l'un de ces répertoires)

Donner un nom au fichier, facile à retrouver, par exemple :
SIV_nom_du_certificat_date_d'expiration_du_certificat.
Exemple : SIV_DUPONT_JEAN_11_07_2010.cer

Ce fichier est la clé publique de votre certificat.

Attention : Vous allez devoir retrouver ce fichier (.cer) afin de compléter et valider la partie 2 de l'étape 3.



Cliquer sur « Terminer ».
L'écran « L'exportation s'est effectuée correctement » doit apparaître.



Etape 3 #1 - Suite et fin

Vérifier la validité de votre certificat numérique

Double-cliquer sur le fichier que vous venez de créer : votre certificat apparaît.



Vérifier que **le nom de la personne** à laquelle le certificat a été délivré est correct (champ « Délivré à »)

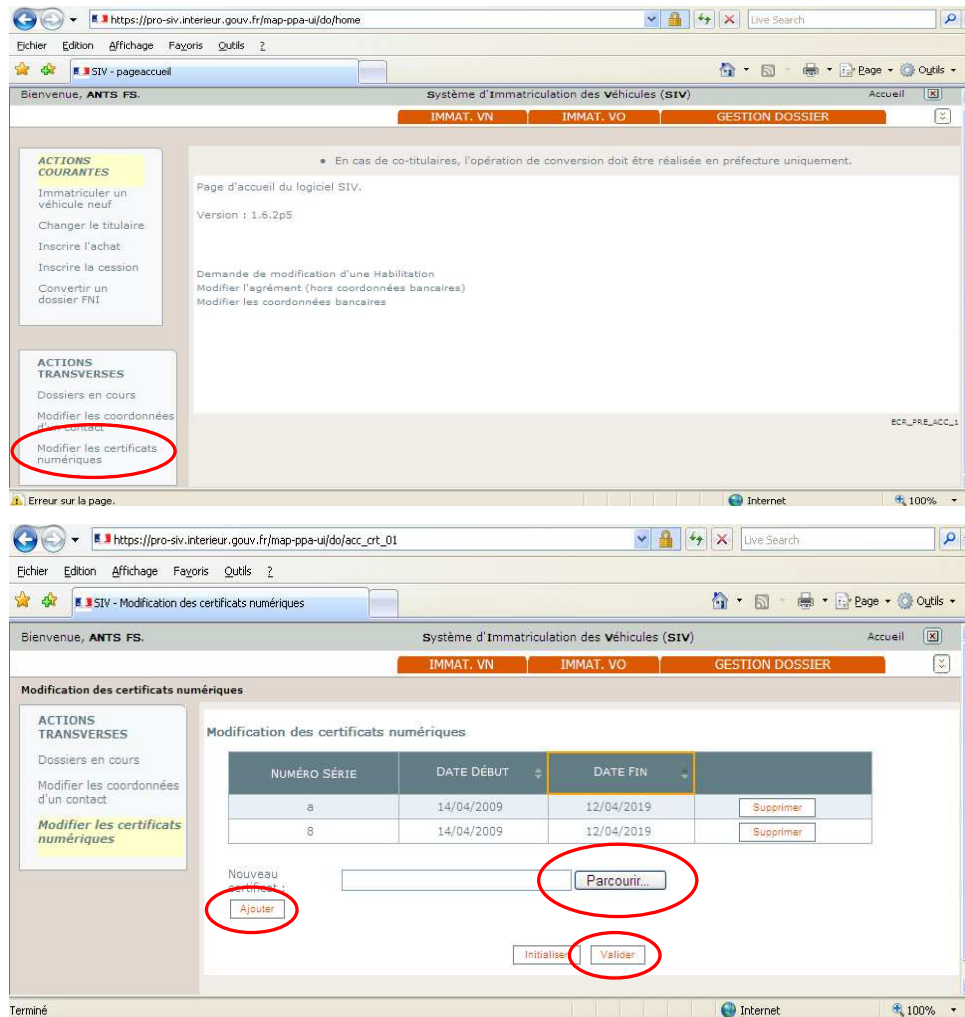
Vérifier que **le nom de l'autorité de certification** qui vous a délivré votre certificat numérique est correct (champ « Délivré par »)

Vérifier **la validité temporelle** de votre certificat numérique.

La vérification de ces informations est capitale. Si l'une d'entre elles est fausse, la connexion au SIV sera impossible. Si vous avez des doutes sur l'une de ces informations, nous vous conseillons de **contacter votre autorité de certification.**

Etape 3 #2 : Transférer la clé publique du certificat dans le SIV

Connectez-vous au SIV grâce à votre premier certificat.



Sur la gauche, dans la rubrique « Actions transverses », Cliquez sur le lien : « Modifier les certificats numériques »

Cliquez sur '**Parcourir**' et sélectionnez la clé publique de votre nouveau certificat (il s'agit ici de sélectionner le fichier .cer de l'étape 3, partie 1)

Cliquez sur '**Ajouter**', puis '**Valider**'
Message système : « les certificats numériques ont été mis à jour avec succès »

A noter : il faut faire un **test de connexion** avec ce nouveau certificat. Mais ne supprimez votre ancien certificat numérique que lorsque celui-ci est effectivement expiré.

Etape 4 : Se connecter au SIV ou au SIT grâce au certificat numérique.

Se connecter à l'adresse suivante

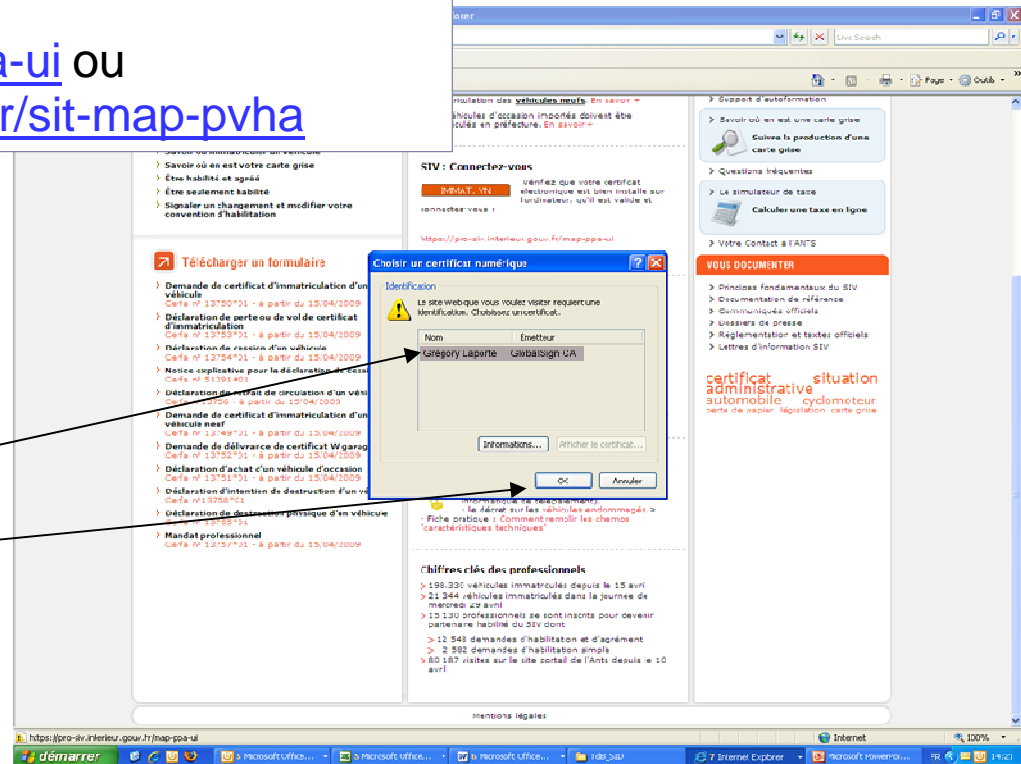
SIV* : <https://pro-siv.interieur.gouv.fr/map-ppa-ui> ou

SIT** : <https://telepaiement-siv.interieur.gouv.fr/sit-map-pvha>

(*) Système d'immatriculation des Véhicules
(**) Système d'Information de Télépaiement

Une fenêtre « Choisir son certificat numérique » apparaît :
Sélectionner **votre nouveau certificat** et cliquer sur « OK ».

Entrer le code pin du certificat si votre ordinateur vous le demande.



La fenêtre SIV* (ou SIT**) apparaît.
Vous êtes bien connecté au SIV (ou au SIT**, la procédure est la même) :

Vous pouvez immatriculer des véhicules ou consulter votre compte.
Félicitations pour votre installation !

Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV)

Authentifications réussies :	Authentifications infructueuses :
<p>Date des dernières :</p> <ul style="list-style-type: none"> 08/04/2009 13:57 24/03/2009 11:34 07/03/2009 12:29 02/03/2009 13:27 02/03/2009 09:55 26/02/2009 08:51 25/02/2009 15:28 25/02/2009 09:31 24/02/2009 11:24 23/02/2009 17:17 	<p>Nombre depuis la dernière authentification réussie :</p> <p>0 tentative(s)</p>

Redirection automatique dans 5 secondes.

[Accéder directement au SIV](#)

Je n'arrive pas à me connecter

Si vous êtes bloqué et qu'un des points traités dans ce document ne vous semble pas clair :

- Utiliser le formulaire contact du portail www.ants.interieur.gouv.fr en précisant « accès au SIV, SIT, certificat numérique » pour poser votre question

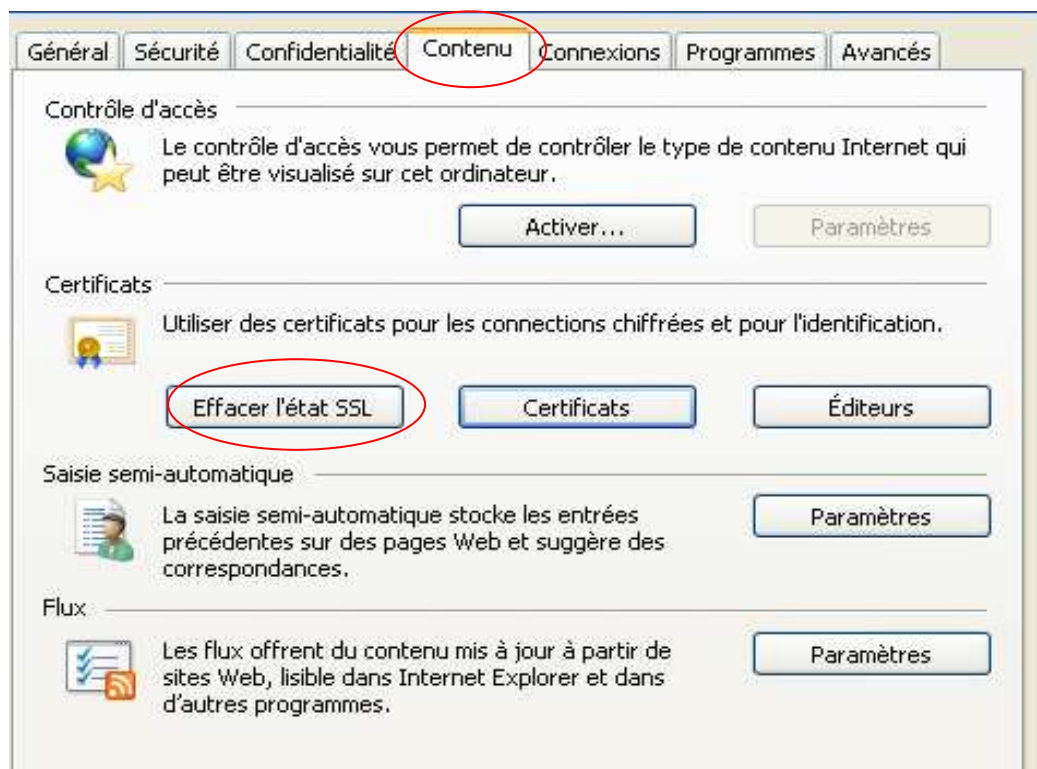
Vous avez suivi les étapes nécessaires pour l'installation du certificat numérique mais vous ne pouvez pas vous connecter au SIV :

- Vérifier qu'il n'y a pas de conflit entre vos certificats numériques
- Noter le message d'erreur
- Utilisez le formulaire « Contact » du portail www.ants.interieur.gouv.fr

Comment éviter les conflits entre les certificats ?

Pour éviter tout problème, il faut surtout **garder le ou les ancien(s) certificat(s)** sur l'ordinateur et **effacer uniquement sa trace** dans la mémoire du navigateur Internet.

Le « **SSL** » est une sorte de « **mémoire tampon** » de certificat qui enregistre les données du dernier certificat utilisé. Si vous ne l'effacez pas avant de changer de certificat, cela peut vous bloquer, vous prenez le risque de vous reconnecter avec l'ancien certificat resté dans la « **mémoire tampon** »



Internet Explorer :
dans le menu Outils > Options
Internet, choisir l'onglet « Contenu »
et cliquer sur « **Effacer l'état SSL** »



Mon certificat est périmé, je ne peux plus me connecter. Que faire ?

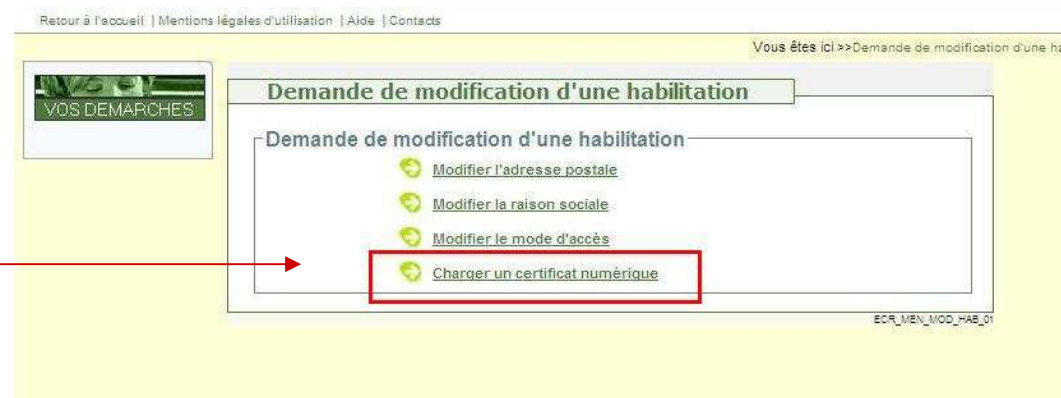
Si votre certificat est périmé :

Il est inutile de refaire des pré-demandes, cela peut occasionner des problèmes ou une interruption de connexion.

Vous devez :

- vous procurer un certificat valide, l'installer sur votre ordinateur (voir Etape 2 page 3) et exporter la clé publique,
- ajouter le certificat numérique valide à votre habilitation en chargeant la clé publique dans l'Application de Pré-demande (APD) de la manière suivante:
 - se rendre sur l'APD <https://habilitation-siv.interieur.gouv.fr/apd-map-ppl/apd/accueil>
 - cliquer sur « *Demande et modification d'habilitation ou d'agrément* »
 - l'écran suivant vous confirme l'envoi d'un mél dans lequel se trouve des liens d'accès temporaires à l'APD (valides 24h)

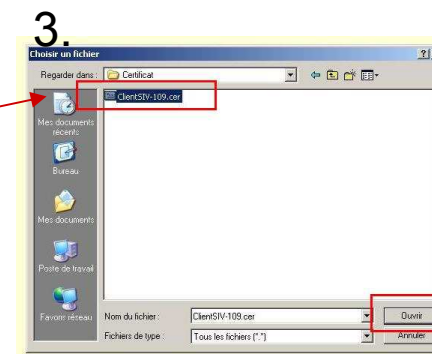
1. Sur l'APD, choisir la nouvelle fonctionnalité « *Charger un certificat numérique* »



Mon certificat est périmé, je ne peux plus me connecter. Que faire ?

Un nouvel écran « Ajouter un nouveau certificat numérique FW » apparaît

- 2. Cliquer sur « Parcourir »
- 3. Sélectionner le nouveau certificat numérique valide.



- 4. Valider le choix de votre certificat



Un message vous confirme que vous avez bien modifié votre certificat numérique, que celui-ci est valide et qu'il n'est pas en doublon dans le SIV.

